

Elles doivent forcément précéder l'ordonnance du juge d'instruction qui, dit notre confrère, sera un ordonnance de renvoi devant la police correctionnelle.

La désignation des personnes poursuivies n'est donc nullement arrêtée, et, d'autre part, il se confirme que ces personnes ne seront renvoyées devant la police correctionnelle qu'au chef de distribution de dividendes fictifs.

**Les funérailles de M. Mariani à Bayonne**  
Paris, 28 janvier. — M. Mariani et Floquet quitteront Paris vendredi pour assister le lendemain, à Bayonne aux obsèques de M. Mariani.

**La conversion de la dette égyptienne**  
Paris, 28 janvier. — On dément l'information du *Journal de Genève*, au sujet de l'attitude du gouvernement français sur la conversion de la dette égyptienne.

**Le cabinet de Paris n'a, en aucune façon, l'intention d'abandonner ses positions, c'est le contraire qui est vrai.**

**Paris, 28 janvier.** — L'après une dépêche de Vienne, regne par la Liberté, l'agitation augmente en Serbie et il faudrait s'attendre à une révolution militaire qui mettrait fin à l'influence des radicaux dans le gouvernement.

**Accident de chemin de fer Aux Etats-Unis.** — Six morts. — Nombreux blessés.  
Paris, 28 janvier. — Un accident de chemin de fer est arrivé aujourd'hui sur la ligne de Louisville, New-Albany-Chicago.

Le train, qui venait de Chicago, a, en traversant le pont jeté sur une anse, près de Salem (Indiana), déraillé par suite d'un éboulement de la voie.

Le salon des dames a pris feu et a été complètement détruit. Il y a 6 voyageurs morts dont 3 braves et 13 blessés.

**Réunion tumultueuse à Ivry**  
Paris, 28 janvier. — La Presse paraît en ces termes de la réunion d'Ivry.

« Une réunion électorale assez tumultueuse a eu lieu hier à Ivry. »

« M. René Goblet qui fut blakobouté par notre ami Laignelot, dit-il, a été nommé, et on a pu saisir d'enlever un siège de député à notre ami de Lival, invalidé. »

« Hier, M. René Goblet a eu quelque peine à se faire entendre. Mais pressé de questions à propos de l'œuvre du général Boulanger, il a formulé son opinion en ces termes : »

« J'ai passé dix-huit mois au ministère avec lui. »

« J'ai refusé de constituer un cabinet, parce que l'on m'a interdit de le prendre comme collaborateur. »

« Quant à moi, je crois que c'est un honnête homme. »

« A partir de ce moment, M. René Goblet a été entendu avec plus de bienveillance et la candidature de notre ami de Lival a été vigoureusement acclamée. »

**Paris, 28 janvier.** — M. Goblet a fait démentir les déclarations qui lui sont prêtées ce matin par un journal à l'effet d'une réunion électorale tenue hier soir à Ivry.

**Bruits de crise ministérielle**  
Paris, 28 janvier. — L'Autour, parlant d'une démission ministérielle probable, parle d'un ministre Méline, Ribot, Constans, Casimir-Périer, auquel on donnerait déjà le nom de ministre des traités de commerce.

**Le duc d'Orpoto à Paris**  
Paris, 28 janvier. — Le duc d'Orpoto, le frère du roi dom Carlos de Portugal, en ce moment ici pour quelques jours, a reçu hier à l'hôtel Bristol la visite du prince Louis-Napoléon, son cousin, et du colonel Miché, qui fut autrefois attaché à la personne de la reine Pia.

« Trois heures, le prince accompagné du colonel de Navas-Sequeira et du capitaine de Noronha, est allé faire un tour au Bois. »

Son Altesse Royale a rendu aujourd'hui visite au président de la République, à une heure trois quarts.

Les dépêches reçues de Lisbonne par le prince indiquent que le roi don Carlos et tous les membres de la famille royale sont en parfait état de santé.

Le duc d'Orpoto, âgé de vingt-quatre ans, ressemble beaucoup à son frère. Il est toutefois moins grand et plus mince.

Lieutenant au 1er régiment d'artillerie, il s'occupe avec passion de l'armée de terre et de mer. C'est un esprit très large et très cultivé.

La photographie est une de ses distractions favorites, et il y excelle, affirmant ses intimes.

**Drames à Marseille**  
Marseille, 28 janvier. — Un drame tragique a été déclaré cette nuit au village de Sainte-Marthe, dans la banlieue de Marseille. Un monsieur Chape, âgé de soixante-cinq ans, fermier, donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale.

Hier soir, il prévint sa femme malade et ses sept filles qu'il voulait se faire cuire et qu'il serait quelquefois en proie à l'exécution de son projet. En effet, dans la soirée, il mit le feu à sa grande pièce montée à confire dans sa chambre, armé d'un fusil de chasse.

Les filles du malheureux allèrent donner l'alarme.

Il lit et reposait ses deux enfants, il ouvrit la porte de sa chambre, et tourna ensuite son arme contre lui-même, il essaya de se couper le cou.

Le commissaire de police du quartier, informé, a fait transporter les deux blessés à l'hôtel-Dieu. Leur état n'est pas des plus graves.

**La conversion égyptienne. — La France abandonne son opposition**  
Genève, 28 janvier. — Le *Journal de Genève* reçoit la dépêche suivante de Paris.

« On se souvient que le cabinet de St-James avait proposé, dans l'été de 1889, aux grandes puissances la conversion de la dette égyptienne des chemins de fer, dite dette privilégiée. L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ont adhéré sans difficulté à la proposition du gouvernement anglais; la Russie a demandé quelques explications au sujet de l'usage que l'Angleterre pourrait faire du bénéfice résultant de cette opération financière, à quoi les anglais ont répondu que la conversion servirait à abolir la corvée en Egypte. »

« La France, dans sa réponse, avait déclaré qu'elle voudrait savoir quel serait l'usage que l'Egypte ferait de l'argent qui lui serait alloué. »

« Cette situation s'est modifiée dans ces derniers temps. La France s'est décidée aujourd'hui à accepter la conversion égyptienne sans condition, motivant cette nouvelle attitude par des raisons d'humanité et de bienveillance envers la population indigène de l'Egypte, laquelle serait à l'avenir exemptée de la corvée. »

**Un petit incident à Jersey. — Invitation acceptée puis retirée**  
London, 28 janvier. — On mande de Jersey que le général Boulanger avait accepté une invitation à dîner, cette semaine, au mess du 1er régiment de la milice royale, à Jersey.

Il paraît que l'incident a été agité chez le lieutenant-gouverneur; dans tous les cas, la personne qui avait fait l'invitation a obtenu du général l'autorisation de la retirer.

**SITUATION METEOROLOGIQUE.** — Roubaix, 28 janvier. — Température : 7,6 — Humidité : 76. A 7 heures du matin 3 degrés au-dessus de zéro. A 11 heures du soir 6 degrés au-dessus de zéro. A 5 heures du soir 5 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 28 janvier. — Un nouveau centre de dépression s'est avancé, cette nuit, au sud de l'Irlande (70 mm) et une baisse barométrique de 7 mm a lieu sur nos côtes de l'Océan. Le minimum de la Scandinavie s'est dirigé vers le Sud-Est (Riga 73 mm, sur le Sud du Continent, la pression, quoique diminue, reste encore assez élevée; elle atteint 73 mm en Algérie. Le vent souffle en tempête d'Ouest au sommet du Puy-de-Dôme et les mauvais temps persistent sur la Manche, ainsi que sur celles de la Bretagne, où la mer est très grosse. Les pluies sont générales sur la moitié nord de l'Europe.

La température est basse presque partout. Le thermomètre marque ce matin : 1 degré à Harpand, 1 à Clermont, 3 à Rome, 10 à Alger et à Madrid.

En France, la température va continuer à s'abaisser et des vents sont encore probables. A Paris, hier, pluie dans la soirée.

**PRIME EXCEPTIONNELLE**  
La librairie du *Journal de Roubaix*, offre à titre de prime à tous les abonnés et à tous les lecteurs un numéro, un superbe recueil de seize morceaux de musique pour piano, grand format, se composant de 38 pages. Cet album qui porte le titre :

**EXPOSITION-ALBUM.** comprend les morceaux suivants :

1. Sonnez trompettes, polka militaire. Wogite, chef de la musique de la garde Républicaine; 2. Sérénade. M. de la Roche; 3. Marche. P. Hitz; 4. Marche. F. Chopin; 5. Fantaisie sur le *Crocodile*. Meyerbeer; 6. *Chanson de Princesse* (romance de la jeunesse). Mendelssohn; 7. *Trianon*, gavotte. Louis XV; 1. Vasseur; 8. *Prélude* (sur lequel Gounod a écrit son célèbre *Ave Maria*). Bach; 9. *Chanson de la nuit*. M. de la Roche; 10. *Dernière pensée*. Weber; 11. *Chanson Espagnole*. Paul Rougier; 12. *Nella*, polka mazurka. Georges Bizet; 13. *Chanson de la nuit*. M. de la Roche; 14. *Fantaisie sur Lucie de Lammermoor*, polka; 15. *Chant du soir*, rêverie nocturne. Bachman; 16. *La Tour Eiffel*, polka. Strauss.

Il est mis en vente à prix exceptionnel de 3 francs 50.

Ajouter à cette somme 0,25, pour le recevoir franco par la poste.

A adresser les commandes, 17, rue Neuve, à Roubaix.

**CHRONIQUE LOCALE**  
**ROUBAIX**

Tous les négociants de Roubaix et de Tourcoing étudient avec intérêt, et même avec anxiété, la liste des cinquante cinq députés élus mardi à la grande commission des douanes; ils essaieront de deviner le sort qui attend les propositions d'impôts sur les matières premières.

Il semble, à première vue, que trente-dix membres de cette commission seraient favorables à l'établissement de ces impôts, mais la présence de certains députés est une garantie que ces mesures néfastes seront vivement combattues.

L'industrie de la soierie est représentée par cinq membres énergiquement opposés à l'établissement de ces impôts sur les matières premières, à l'exception du général Boulanger, qui, au moment de l'élection, n'est représenté que par M. Maxime Lecomte, qui a déclaré qu'il ne connaissait pas bien la question, et qu'il se réservait de l'étudier avant de se faire une opinion.

Il est vraiment regrettable que nos députés de Roubaix et de Tourcoing, MM. Dron et Moreau, n'aient pas jugé à propos de poser leur candidature dans leurs bureaux, où ils auraient certainement été nommés rien que sur l'énormité des voix qu'ils représentent.

On s'explique difficilement cette abstention de la part de MM. Moreau et Dron; leurs préoccupations politiques sont considérables, sans doute, mais les intérêts commerciaux de Roubaix et de Tourcoing ont aussi leur importance. A qui nos industriels pourrions-ils s'adresser à la Commission des douanes, quand ils auront des observations ou des documents à transmettre et à faire valoir ?

Et d'abord, quelles sont les opinions de nos députés sur la question des matières premières ? Il y aurait un certain intérêt à les connaître.

LES DROITS SUR LES LAINES. — Nous recevons la lettre suivante :  
« Roubaix, 29 janvier 1890. »

Monsieur le Directeur-Général du *Journal de Roubaix*,  
« Avec raison, vous engagez nos industriels à se rompre avant le 1er février, pour protester contre les droits sur les laines. »

« Mais, comme en France la protestation platonique ne vaut pas, à cent fois près, un peu d'agitation, s'il m'est permis de donner, un conseil à tous les centres de l'industrie lainière, Roubaix, Tourcoing, Reims, Fournies, etc., c'est de faire partout immédiatement de *Grands meetings populaires de protestation*. »

« Les membres des Chambres de Commerce pourraient prendre l'initiative et s'entendre pour l'organiser de suite — pour dimanche par exemple, — avec les industriels. Des cartes seraient mises à la disposition des ouvriers qui sont aussi fort intéressés dans la question. Les représentants de chaque région, sénateurs, députés, conseillers généraux, les membres de la presse, etc., seraient invités à assister, et les résolutions votées seraient portées par une délégation à la connaissance de la Commission des douanes et à la réunion des Agriculteurs. »

« Par le temps qui court, pour se faire entendre, il ne suffit pas de parler, mais de faire de toutes ses forces en s'agitant beaucoup. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments. »  
« Un négociant. »

Nos confrères se souviennent du beau tableau de notre ami J.-J. Weerts, représentant une scène d'exécution, tableau qui fut tant de succès à l'Exposition universelle.

Nous apprécions avec plaisir que cette toile soit enfin acquise par l'Etat, pour être placée dans un des musées de France.

Toutes nos félicitations au peintre roubaixien, qui marche de succès en succès.

**Le parricide Vandamme.** — On lit dans le *Courier de Valenciennes*, de Valenciennes, le 27 janvier :  
« Depuis bientôt deux semaines, toutes les nuits, la Grand-Place de Valenciennes est noire de monde à partir de trois heures du matin, et cela par tous les temps, dans l'espoir de voir guillotiner Vandamme, le parricide. »

« Ce public n'est pas composé, comme à Paris, par des types à longue blouse et casquette à trois points, viennent aussi à pour voir », avec leurs enfants, des ouvriers qui, dans quelques heures, doivent se rendre à l'école. »

« Ce qui nous intrigue particulièrement, c'est le nombre incroyable d'enfants qui, à partir de cinq heures du matin, viennent aussi à pour voir », et comme bien vous pensez, ils forment des groupes — très nombreux — et ils discutent... la façon de tuer quelqu'un. »

« On a froid dans le dos en entendant parler ces bambins de poignards, revolvers, etc., comme de la chose la plus naturelle du monde. »

« Chez les hommes, c'est l'affaire Gouffé qui fait le plus de bruit dans la conversation. Cette foule est venue à la messe au va assistant, et pendant qu'on se promène, on vend, vers six heures du matin, les premiers voitures de marchands débouchant sur la place, ce sont des « de » et des bonnettes à l'usage de plus finir, car inévitablement, à cause de l'obscurité qu'il fait encore, on croit que ce sont les boites de justice. »

« L'une des dernières nuits, deux Contrabandiers sont venus à pied à Roubaix pour voir guillotiner l'un d'eux, — prévoyant, avait apporté une échelle double. »

« De Valenciennes, plusieurs voitures bondées sont arrivées sur la place. »

La disparition du jeune employé de MM. Alfred Motte ne s'explique toujours pas.

Gaston Jeannus avait l'estime de ses patrons. A plusieurs reprises il avait été chargé de toucher, à la caisse, des sommes importantes, et son exactitude et son dévouement ont été remarqués de tous côtés.

Ce jeune homme était employé dans la maison Motte depuis six mois seulement, et sortait du collège de Roubaix. Son père, qui est d'une honnêteté proverbiale, est tellement affecté du malheur qui le frappe, qu'il refuse de croire à l'accident. C'est d'ailleurs aussi notre avis car, dans les circonstances où se présente ce cas, il paraît qu'il avait à suivre quelque devoir.

Il faut conclure à un crime ou à un gât-à-pens.

**Une chute dangereuse.** — Un charpentier, François Lemaire, qui travaillait dans une maison de la rue de Valenciennes, a été victime, dimanche, vers quatre heures du soir, d'un grave accident.

Ayant appuyé une longue échelle de 5 mètres contre la toiture de la maison, sans prendre la précaution de la fixer, elle a glissé, et le malheureux a été projeté à terre.

Un docteur fut aussitôt appelé et prodigua ses soins au malheureux blessé qui avait reçu de multiples contusions; il ordonna son transfert à l'hôtel-Dieu.

L'état de l'opéré est maintenant aussi satisfaisant qu'il est possible; toutefois, des complications sont à craindre.

**Un incendie, Grande-Rue.** — Pendant que M. et Mme Richard, qui habitent au n° 317, Grande-Rue, étaient occupés à faire du feu, hier soir, le feu s'est déclaré dans une armoire de leur appartement et s'est propagé aux boissiers du couloir.

Constatant à son domicile, M. Richard fut suffoqué par la fumée et donna aussitôt l'alarme en prévenant ses voisins et en criant au secours.

On se mit immédiatement à l'œuvre et on fut assez heureux pour circonvenir les flammes au bout de quelques instants; il ne restait plus que quelques débris de vêtements brûlés et à 500 francs pour les dégâts occasionnés à l'immeuble.

Les pertes sont couvertes par une assurance à la compagnie l'Assélie.

**Un vol, rue Daubenton.** — M. Solbina, négociant en laines, rue Daubenton, a été victime dans la nuit de lundi à mardi, d'un vol assez important et dont les détails dénotent, de la part des auteurs, une rare audace.

La fermeture des volets de son habitation a été fracturée en divers endroits et les fenêtres ouver-

tes après que les malfaiteurs eurent brisé les vitres. Ils ont pénétré ensuite dans le salon de M. Solbina et ils y ont tout bouleversé. Ils ont réussi à éléver différents objets de prix et plusieurs bijoux, tels que montres, bracelets, etc., le tout estimé à environ 500 francs.

L'un d'eux vient d'être l'objet de menaces de mort, enquêté ouverte à ce sujet et qui se terminera sans doute par quelque arrestation n'étant pas achevée, nous compléterons nos renseignements dans un prochain numéro.

**Mouvaux.** — Le Conseil municipal de Mouvaux se réunira, aujourd'hui mercredi soir, pour une question importante.

**Roubaix.** — Les funérailles de M. Cateau-Destombes. — Les funérailles de M. Cateau-Destombes, premier adjoint au maire de Roubaix, membre du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, ont eu lieu lundi dernier, au milieu d'une affluente considérable.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Lecomte, maire de Roubaix; Lepoutre, adjoint; Louis Vienne, conseiller municipal, président de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et Charles-Louis Courneur, membre et distributeur du bureau de bienfaisance.

En tête du cortège, nous avons remarqué : MM. les membres du Conseil municipal, MM. les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes.

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »

« Les membres du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes; les membres du bureau de bienfaisance de la fabrique de l'Eglise St-Piat, et les membres du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'Eglise, MM. les maires et les adjoints des communes environnantes. »